

# Rapport annuel d'activité

# 2014

Gestion des DEEE professionnels



**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

# Rapport annuel d'activité 2014 – Gestion des DEEE professionnels

---

## Sommaire

Edito : le mot du président.....	3
Mises sur le marché.....	5
2014 : la filière de la cuisine professionnelle rejoint Ecologic .....	5
Liste des producteurs adhérents en 2014.....	5
Part de marché et quantité d'équipements mis sur le marché par catégories .....	7
Barème 2014 des contributions.....	8
Collecte.....	9
« Moquette & Camionnette ».....	9
Les conditions d'enlèvement des DEEE .....	9
Liste des points d'enlèvement .....	9
Tonnages de DEEE professionnels enlevés.....	10
Traitement.....	11
Tonnages de DEEE professionnels collectés et traités.....	11
Matières et substances dangereuses extraites .....	11
Liste des types et des prestataires de traitement .....	11
Taux de recyclage.....	12
Les actions 2014.....	13
Information et communication .....	13
Le recyclage au service de la solidarité !.....	13
Trophées 2014 des entreprises engagées pour le recyclage .....	13
Synergie entre Ecologic et Screlec lors des UE du Medef 2014.....	13
VALORESTOPRO : un label au service du développement d'une nouvelle filière.....	13
Réutilisation et économie sociale et solidaire.....	14

## Edito : le mot du président



**René-Louis PERRIER**  
Président d'Ecologic



« Agréé fin 2012 par les Pouvoirs Publics, Ecologic fête en 2014 sa deuxième année complète au service de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) issus des entreprises et administrations.

Du fait de ses particularités, le développement du segment professionnel de la filière DEEE est plus progressif que celui du segment ménager. Des solutions de collecte et le recyclage des DEEE pro préexistaient parce que les détenteurs professionnels ont à la fois des obligations réglementaires et des besoins d'image supplémentaires vis-à-vis de leur marché, par rapport aux détenteurs ménagers. De plus, les produits concernés peuvent être plus facilement massifiés et avoir des valeurs résiduelles suffisantes pour justifier une logistique retour et un tri.

Cependant ce modèle purement économique, où le détenteur abandonne son déchet dans une filière qu'il ne contrôle, en général, pas au-delà de son interlocuteur direct, peut cacher en aval des comportements illégaux nocifs pour l'environnement et surtout pour la santé humaine.

Le rôle de l'éco-organisme est clair dans ce contexte : il doit soutenir et développer les initiatives opérationnelles en conformité avec les réglementations qui apportent une valeur ajoutée sociale et environnementale face à la concurrence déloyale des « opérateurs »

délinquants. Ce travail est réalisé en coordination avec les Pouvoirs Publics, forces de régulation et de sanctions, et l'ensemble des partenaires de la filière DEEE : ONG, représentants des opérateurs, producteurs et leur chaîne de distribution, etc.

Dans le cadre de cette stratégie, Ecologic a développé des partenariats et des solutions innovantes afin de développer la collecte auprès des entreprises et administrations. Ecologic souhaite également encourager les producteurs à valoriser leurs efforts individuels de logistique retour et de traitement des déchets issus de leurs mises sur le marché. Ces efforts ont permis en 2014 d'atteindre un taux de retour de plus de 20 % sur les catégories 3 & 4 de DEEE.

En ce qui concerne les catégories 1 & 2, le travail doit être renforcé ; le taux de retour 2014 étant de l'ordre de 5 %, notamment sur les climatisations et les cuisines professionnelles, segments pour lesquels Ecologic est bien implanté. Dans ce cas, le travail doit être fait auprès de la chaîne de distribution et plus particulièrement auprès des installateurs pour lesquels il est nécessaire de fournir une solution d'apport ou

d'enlèvement administrativement simple et qui préserve leur modèle économique.

Alors que se profile en 2015 la fin de la première période d'agrément pour les éco-organismes « DEEE pro », Ecologic souhaite poursuivre ce formidable élan collectif au service de l'intérêt général. Dès le début

d'année 2015, Ecologic contribuera à la définition du nouveau cahier des charges d'agrément professionnel : ce dernier prendra en compte l'expérience accumulée pour permettre un développement harmonieux de la filière pour lequel Ecologic s'engagera activement ! »

**René-Louis Perrier, Président d'Ecologic**

## **Faits marquants**

- > **Janvier 2014** : création d'un Département dédié au développement de la collecte
- > **Février 2014** : remise des 1<sup>er</sup> Trophées des entreprises engagées pour le recyclage sur le salon IT Partners
- > **Juin 2014** : création du label VALO RESTO PRO pour la gestion des équipements de cuisine professionnelle
- > **Septembre 2014** : parution de la FAQ pour la gestion responsable des DEEE, réalisée en partenariat avec le cabinet Gossement Avocats, spécialisé dans le droit de l'environnement  
1<sup>ères</sup> Rencontres Producteurs Ecologic intitulées : « L'économie circulaire à l'horizon 2020 »
- > **Novembre 2014** : Deloitte et Ecologic publient une étude sur la place de la REP dans l'économie circulaire en marge de la participation de l'éco-organisme à un colloque sur cette thématique organisé au Sénat par l'Institut de l'Economie Circulaire
- > **Décembre 2014** : signature d'une convention nationale avec la fédération des entreprises du recyclage, FEDEREC - obtention d'un nouvel agrément pour la gestion des DEEE ménagers jusqu'en 2020 - 2<sup>ème</sup> édition de l'opération « Recycler, c'est aider » en partenariat avec l'AFM Téléthon

## **Chiffres clefs 2014**

**420 000 tonnes**

de DEEE collectées  
depuis la création d'Ecologic

**4 008 tonnes**

de DEEE pro collectées en 2014

**124 points de collecte**

« pro »

**42 727 tonnes**

d'équipements pro mis sur le marché en 2014

**4 catégories**

de DEEE pro couvertes par Ecologic

**13 actionnaires et**

**111 producteurs-adhérents « pro »**

**2 certifications ISO** (9 001 et 14 001)

## Mises sur le marché

### 2014 : la filière de la cuisine professionnelle rejoint Ecologic

Au cours de l'année 2014, les professionnels de l'équipement de grandes cuisines par le biais de leur syndicat national, le SYNEG, décident de structurer une « réponse filière » à la question des déchets issus de leur activité, qui fédère l'ensemble des acteurs concernés : fabricants, distributeurs, installateurs, utilisateurs, prescripteurs. La première étape de la structuration de cette réponse a été de renouveler le dispositif opérationnel des DEEE professionnels en sélectionnant Ecologic, éco-organisme agréé par l'Etat, afin de prendre en charge les DEEE des cuisines professionnelles et métiers de bouche.

L'aventure d'Ecologic sur ce nouveau secteur ne fait que commencer. L'objectif est à terme de mettre en place une solution unique pour l'ensemble des déchets des cuisines professionnelles et métiers de bouche et en particulier d'apporter une solution aux éléments d'ameublement de ces métiers.

### Liste des producteurs adhérents en 2014

Adhérents	Catégories	Adhérents	Catégories
3CI	03	INITIAL SAS EIM660	01 02
3M France SAS	03	INTUISKIN	02
ACER COMPUTER France	03	JETMOBILE	03
ADVENTYS	01	JPG SAS	02 03 04
AERMEC SAS	01	JVC KENWOOD France	03
AHT COOLING SYSTEMS FRANCE	01	JVC Professional Europe LTD	04
ALSO FRANCE	03 04	JVD SAS	02
ANKERSMIT FRANCE	03	KODAK ALARIS FRANCE SAS	03
APOGEE FRANCE	03	Kyocera Solutions France	03
ATAO France	04	LA SOMMELIERE INT.	01
AUDIO 2	04	LCB SAS	01 02
AUDIOPOLE	03 04	LEXMARK INTERNATIONAL S.A.S.U	03
AVISTEL	03 04	LGL FRANCE	01
BALOGH SA	03	LINDAB FRANCE	01
BANQUE MAGNETIQUE	03 04	LINUM EUROPE	02
BERNARD FRANCE SAS	02 03	LYRECO FRANCE	01 03
BMES	01	MANUTAN	01 02 03 04
BOSE	04	MANUTAN COLLECTIVITES	01 02 03 04
BRAVILOR FRANCE	01 02	MATERIEL DE CUISSON DELRUE	01
BROTHER France	03 04	METRO CASH & CARRY	01 02
BULL SAS	03	MITEL FRANCE	03
CALADAIR INTERNATIONAL	01	MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE BV	01
CASIO France	03 04	MVN	01

<b>Adhérents</b>	<b>Catégories</b>	<b>Adhérents</b>	<b>Catégories</b>
CIAT	01	NEC France SAS	03
CODIGEL SAS	01 02	NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS	03
CORPORATE EXPRESS FRANCE	03 04	OFFICE DEPOT BS	01 03 04
CUC	03 04	OFFICE DEPOT FRANCE	01 02 03 04
DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE	01	OKI SYSTEMES (France) S.A.	03
DOMETIC FRANCE	01 02 03	ORANGE	03
DORO SAS	03	POLYGONE EQUIPEMENT	03 04
EASYTIS	03	POLYTROPIC	01
EDIMAT	02	PRESCOM	03 04
ELACIN FRANCE	03	READ WRITE AND TRANSMIT - RWT	03
ELMO EUROPE	04	ROHDE ET SCHWARZ FRANCE	03
EMBISPHERE	03	SCA HYGIENE PRODUCTS	02
E-SWIN	02	SCODIF	01
ETELM	03	SENNHEISER	03 04
EXCLUSIVE NETWORKS	03 04	SHARP ELECTRONICS France	01 03 04
FARNELL	01 02 03	SHARP MANUFACTURING FRANCE	03
FELLOWES FRANCE	01 03	SN ROSSIGNOL	02
FISHER SCIENTIFIC	01	SOFINOR	01 02
FOSTER FRANCE	01	STRAMATEL	04
FRIGOGLASS ROMANIA SRL	01	SWEGON	01
FUJIFILM HOLDINGS FRANCE	03 04	SYSTEMAIR	01
FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS SAS	03	SYSTEMAIR AC SAS	02
GIROPTIC	04	TECH DATA	03 04
HELIOS VENTILATEURS	01	TOSHIBA SYSTEMES	03 04
HENRI DEPAEPE SAS	03 04	TRACOR EUROPE	03 04
HID Global SAS	03	TROX FRANCE	01
HITACHI AIR CONDITIONING EUROPE SAS	01	UNELVENT	01
HOSHIZAKI FRANCE	01	VIM SAS	01
HUAWEI	03	VMI	01
HYDRONIC	01	YACK SAS	01 02
IARP	01	ZYCKO FRANCE	03
IER	03	ZYXEL France	03
INGRAM MICRO	03		

## Part de marché et quantité d'équipements mis sur le marché par catégories

	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Total
Quantités mises sur le marché en tonne par les adhérents Ecologic pro	26 313 t	1 608 t	14 185 t	620 t	42 727 t
PDM Ecologic pour les mises sur le marché des éco organismes agréées uniquement	58,3 %	85,5 %	98,6 %	100 %	35,3 %
PDM Ecologic pour les mises sur le marché des éco organismes agréées et des systèmes individuels	39,5 %	40,8 %	18,6 %	33 %	18,7 %

# Barème 2014 des contributions

## Catégories 1 et 2

FAMILIE DE PRODUITS	Codes barèmes	Nature de produit	Barème (par tonne mise sur le marché)	Barème (par Kg mis sur le marché)
ECHANGE THERMIQUE	ETV01	Catégorie 1 Générateurs thermodynamiques et équipements d'échanges thermiques vides de fluides suite à la désinstallation (charge sup à 2kg de fluide) - - Chiller, groupe de condensation, évaporateur, condenseur à air, climatiseur, VRV, rooftop, pompe à chaleur, échangeurs...	10 €	0,010 €
	ETM01	Catégorie 1 Générateurs thermodynamiques et équipements d'échanges thermiques monobloc - Climatiseur, pompe à chaleur, machines à glaçons (sans Pu expansé)	20 €	0,020 €
	ETUID01	Catégorie 1 Unités Intérieures* - ne contenant ni fluides ni mousses expansées lors de leur désinstallation - Plafonniers, cassette, gainable, centrale de traitement de l'air (CTA), équipements muraux, console, vitrines, meubles et linéaires réfrigérés...	20 €	0,020 €
CUISINE PRO	CPG01	Catégorie 1 Équipements de cuisine (ne contenant ni fluides frigorigènes, ni mousses expansées suite à la désinstallation par un professionnel - Fours, plans, fourneaux, hottes, plaques, rôtissoires, pétrins, laves-vaisselles, sècheurs, ...	20 €	0,020 €
	CPHR01	Catégorie 2 Équipements de cuisine, préparation culinaire, CHR - Cafetières, robots, trancheurs, hachoirs, blenders, mixers...	35 €	0,035 €
	CPFM01	Catégorie 1 Équipement d'échange thermique contenant des fluides et des mousses expansées (groupes logés hors NH3) - Réfrigérateur, congélateur, machine à glaçon, meuble/vitrine/linéaire réfrigéré/cave à vin	65 €	0,065 €
	CPNH01	Catégorie 1 Équipement : Contenant du NH3 - Mini bar, ...	250 €	0,250 €
LAVAGE NETTOYAGE	LNEL01	Catégorie 1 Équipement de lavage (hors équipement d'échange thermique et hors NH3) - Laves linges, équipements de blanchisserie, pressing, lavage à sec, lavage haute pression...	35 €	0,035 €
	LNEN01	Catégorie 2 Équipements d'entretien et de nettoyage: Aspirateurs, traitement des sols, appareils de nettoyage, fer à repasser, machine à coudre...	35 €	0,035 €
CHAUFFAGE	CHAU01	Catégorie 1 Équipements de chauffage, d'ECS - Chauffage, chaudière, convecteur, ballon d'eau chaude...	35 €	0,035 €
AIR	AIR01	Catégorie 1 Équipements de traitement de l'air (hors NH3 et fluides frigorigènes) - Ventilateur, caisson de ventilation, équipement de désertumage...	35 €	0,035 €
HYGIENE BEAUTE	HB001	Catégorie 2 Équipements de coiffure, de soins et d'hygiène : - Séche cheveux, appareils de massage, d'entretiens du corps...	35 €	0,035 €
AUTRES	AUTUND01	Catégorie 1 Autres équipements de cat. 1	65 €	0,065 €
	AUTDE01	Catégorie 2 Autres équipements de catégorie 2	65 €	0,065 €

La facturation annuelle minimum est de 500€

La liste non exhaustive des équipements est fournie à titre d'exemple. Se rapprocher des représentants d'EcoLogic pour de plus amples informations. Les accessoires (commandes, télécommandes...) font partie intégrante des équipements.

Document confidentiel - EcoLogic 2013 ©

## Catégorie 3 & 4 : Informatique, Telecom, Affichage, Photo, Audio, Vidéo

Code barème	Nature de produit	Barème (tonne mise sur le marché)	Barème (Kg mise sur le marché)
PITA01	Cat. 3 – PC de Bureau / Station de travail / Serveurs / PABX	10 €	0,010 €
PAVA01	Cat. 4 - Audio : Amplificateurs, table de mixage/montage,...		
PAVA02	Cat. 4 - Audio : Amplificateurs, table de mixage/montage,... >200 kilos/ unité	20 €	0,020 €
PITB01	Cat. 3 – Équipements de réseau (Switch, Routeur, ...) / Armoire extérieure active		
PITC01	Cat. 3 – Borne de commande ou solution informatique d'encaissement (sans écran)	30 €	0,030 €
PITD01	Cat. 3 – Imprimantes / MFP / Traceurs / Photocopieurs - Format sup. ou égal A3		
PITE01	Cat. 3 – Imprimantes / MFP / MFD / Fax - Format inf. ou égal A4	35 €	0,035 €
PITF01	Cat. 3 – Ordinateurs portables, Tablette PC, Autres équipements Bureautiques, Informatiques et Telecoms	45 €	0,045 €
PITG01	Cat. 3 - Borne* de commande ou solution informatique d'encaissement (avec écran)		
PAVB01	Cat. 4 - Vidéo-projecteur, Casques, Micro, Enceintes	70 €	0,070 €
PAVC01	Cat. 4 - Mini labo de développement & Autres Equipements (Photo / Vidéo, Audio et Accessoires)		
PAVC02	Cat. 4 - Mini labo de développement & Autres Equipements (Photo / Vidéo, Audio et Accessoires) > à 200 kilos/unité	70 €	0,070 €
PITH01	Cat. 3 - Moniteurs		
PAVD01	Cat. 4 – Vidéo : Ecrans / Affichage dynamique / Equipement d'imagerie		

La facturation annuelle minimum est de 500€

\* : Equipement dont le poids de l'écran représente plus de 10% du poids total



## Collecte

### « Moquette & Camionnette »

L'équipe « collecte » d'Ecologic a combiné tout au long de l'année 2014 les approches « moquette » et « camionnette », aussi bien,

dans l'accompagnement :

- moquette : pour informer les différents acteurs de la réglementation, des solutions, des enjeux... et mettre en place les conventions collecte ;
- camionnette : pour entendre, voir sur le terrain les attentes et les contraintes de nos partenaires pour ajuster et faire évoluer nos solutions ;

que dans les solutions :

- moquette : Pour être à même d'apporter une solution pertinente aux DEEE bureautiques qu'il faut aller chercher sur le lieu d'utilisation, qu'il faut déconnecter, palettiser et dans la plupart des cas, collecter sur site parfois avec d'autres déchets (papiers, piles,...) ;
- camionnette : qui caractérise les DEEE de chantiers, liés à la rénovation où nos dispositifs doivent être adaptés chez et avec les installateurs avec qui nous avons beaucoup travaillé tout au long de l'année, mais aussi directement sur leurs chantiers de rénovations.

2014 a été une année riche dans la co-construction et l'évolution des solutions « Ecologic » : deux éléments clefs pour développer durablement la collecte des équipements électriques professionnels.

### Les conditions d'enlèvement des DEEE

- Poids inférieur à 500 kg ou 2,5 m<sup>3</sup> : possibilité de déposer gratuitement sur point d'apport.
- Poids supérieur à 500 kg ou 2,5 m<sup>3</sup>, rassemblement du matériel : en un seul point à proximité de la zone de chargement accessible en camion hayon à moins de 50 m. Les unités de manutention sont prêtes et filmées. Présence obligatoire du référent de l'enlèvement chez le détenteur final.

### Liste des points d'enlèvement

Type	Nombre
Sites utilisateurs PRO	379
Autres détenteurs	97
Distributeurs	74
Installateurs	35
Gestionnaires	7
Grossistes	5
<b>Total</b>	<b>597</b>

## Tonnages de DEEE professionnels enlevés

Département	Tonnes collectées	Département	Tonnes collectées
01	1,9	57	15,2
06	2,1	58	0,5
10	5,2	59	60,5
11	1,9	60	141,1
12	7,9	61	17,2
13	272,8	62	1,9
14	2,5	63	3,3
15	2,8	64	26,5
16	1,8	65	7,2
17	4,5	66	41,2
18	14	67	55
19	5,7	68	46,7
21	11,6	69	25
22	20,3	70	3,8
24	1,6	71	2,9
25	16,3	72	12,9
26	7,5	74	1,1
27	8	75	67,4
28	3,6	76	15
29	6	77	106,3
30	19,1	78	102,2
31	43,9	79	2,5
32	0,5	80	0,3
33	44,8	81	10,2
34	412,4	83	67,9
35	38,7	84	25,4
36	20,5	85	369,0
37	117,2	86	7,4
38	523,1	87	5,3
39	5,5	89	22,7
41	75,3	90	0,1
42	4,4	91	86,1
44	24,5	92	91,4
45	75,8	93	253,6
46	1,3	94	124,7
47	1,5	95	124,6
49	157,4	971	10
51	13,1	972	17,6
53	1,1	973	6,4
54	3,9	974	21,8
55	0,8	2a	13,1
56	11,9	<b>total</b>	<b>4 008,1</b>

## Traitement

### Tonnages de DEEE professionnels collectés et traités

Catégories prises en charge	Tonnes
Catégorie 1	928,3
Catégorie 2	71,3
Catégorie 3	2 972,1
Catégorie 4	36,3

### Matières et substances dangereuses extraites

Polluants	Tonnes
Accumulateurs plomb	4,6
Agent gonflant (phase 2)	0,5
Câbles	102,6
Canon à électrons	367
Cartes de circuits	213,6
Cartouches toners	35,7
Condensateurs*	4,5
Dalle	28,1
Ecrans plats	0,9
Gaz réfrigérant*	0,6
Hors NH3*	0,3
Huiles circuit frigorifique	0,6
Lampe*	0,6
LCD	1,1
Piles et accumulateurs*	6,3
Plastique RFB	435,5
<b>Total général</b>	<b>1 202,5</b>

### Liste des types et des prestataires de traitement

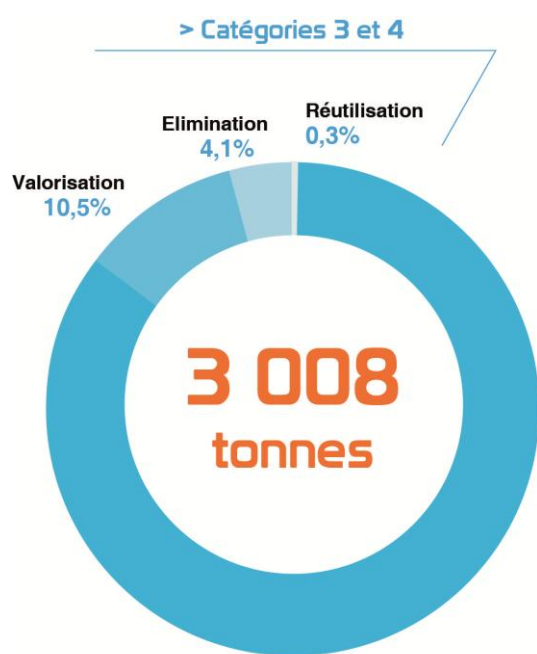
Types de traitement	
Catégorie 1&2	Démantèlement, dépollution puis éventuellement broyeur VHU
Catégorie 3&4 - Ecrans	Démantèlement puis traitement du tube cathodique ou dalle lcd ou plasma
Catégorie 3&4 - autre	Démantèlement, dépollution puis éventuellement broyeur dédié

### Liste des prestataires de traitement

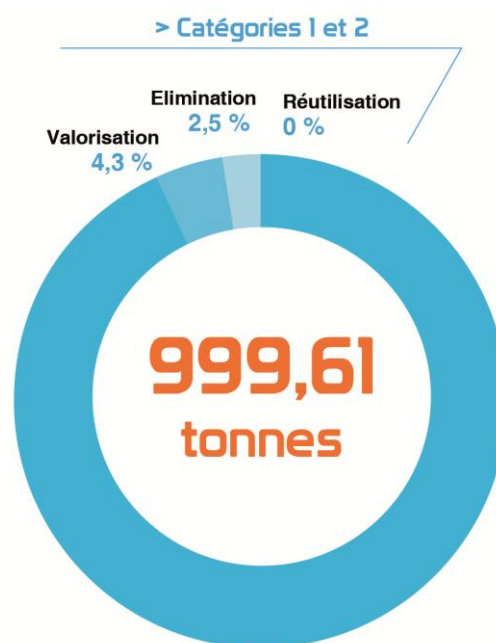
Environnement recycling	Derichebourg
Rve	Corepa
Atelier du bocage	TRIS
G2R	VMA
Morphosis	Cornec
Remondis	Loxy
Triade	Paprec

### Taux de recyclage

	Réutilisation	Recyclage	Valorisation	Elimination
<b>Cat3&amp;4</b>	0,3 %	85,2 %	10,5 %	4,1 %
<b>Cat1&amp;2</b>	0 %	93,2 %	4,3 %	2,5 %



Recyclage matière : 85,2 %



Recyclage matière : 93,2 %

## Les actions 2014

### Information et communication

#### Le recyclage au service de la solidarité !



Dans le cadre du Téléthon 2014, Ecologic a proposé, pour la deuxième année consécutive, aux salariés de plusieurs grandes entreprises de participer à l'opération « recycler c'est aider » : une opération de collecte et de recyclage solidaire de leurs appareils électriques usagés. Chaque appareil rapporté, génère un don à l'AFM-Téléthon. En 2014, une douzaine de structure ont répondu à l'appel d'Ecologic et de l'AFM Téléthon et par le geste de tri de leur salarié, ont généré un don de 10 000 euros en faveur de la recherche médicale.

#### Trophées 2014 des entreprises engagées pour le recyclage

Neuf entreprises du secteur de l'IT ont été récompensées pour leur engagement en faveur du recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors du salon IT Partners 2014. Ces entreprises se sont particulièrement illustrées par leurs bonnes pratiques ou la mise en place de solutions innovantes pour faire progresser la filière en 2013.

#### Synergie entre Ecologic et Screlec lors des UE du Medef 2014

En 2014, Ecologic et Screlec, en charge respectivement du recyclage des déchets électriques et des piles/batteries, ont partagé un stand à l'Université d'été du Medef. La présence commune des deux éco-organismes a eu pour but de sensibiliser les entreprises au recyclage de leurs déchets et de leur proposer une mise en conformité totale avec la réglementation environnementale, par le biais d'une solution simplifiée et adaptée à leurs problématiques. Parce que nombreux équipements électriques et électroniques fonctionnent avec des piles ou une batterie, Ecologic et Screlec ont décidé de mutualiser leurs flux et de créer une offre commune appelée Synergie. Synergie permet aux entreprises de bénéficier d'un service de collecte unique pour deux flux de déchets (une seule contractualisation, une procédure d'enlèvement unique, un seul interlocuteur...).



#### VALORESTOPRO : un label au service du développement d'une nouvelle filière

Créé à l'initiative du SYNEG avec le soutien actif d'Ecologic, le dispositif VALORESTOPRO vise deux objectifs : d'une part, proposer aux acteurs fabricants, installateurs et utilisateurs de la filière « cuisine professionnelle et métiers de bouche » un guichet unique de collecte et de recyclage des équipements en fin de vie, dont les DEEE ; et d'autre part, promouvoir un label d'identification collectif qui soit reconnu comme l'engagement de toute une filière en faveur de la préservation de l'environnement, et comme la garantie de la conformité des acteurs concernés à la réglementation en vigueur.

## Réutilisation et économie sociale et solidaire

En 2014, Ecologic a mis en place des partenariats avec des distributeurs et des utilisateurs finaux pour orienter les flux de DEEE prioritairement vers les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en vue d'assurer le réemploi et la réutilisation des équipements « pro ». Ecologic veille à ce que cette activité soit optimale, conforme et vertueuse. Il s'entoure donc de spécialistes dûment sélectionnés et audités.

Par exemple, des partenariats visant à favoriser le réemploi, la réutilisation et l'insertion professionnelle ont été noués entre Econocom, Mondial Assistance et kingfisher, avec Ateliers Sans Frontières, Ecodair et/ou Recyclea.



En parallèle, Ecologic a signé des conventions d'ouverture de points de collecte pro auprès des associations Solidura, Cevennes Libre et ARC. En outre, Ecologic a développé la collecte multi flux en s'appuyant sur le savoir-faire du groupe Elise et de Triethic.

La réutilisation des DEEE collectés est une préoccupation pour Ecologic qui est soucieux de respecter la hiérarchie des modes de traitement établie par l'article L 541-1 du Code de l'Environnement. En 2014, Ecologic a mené plus de 25 rencontres avec des acteurs du réemploi et de la réutilisation et a organisé une table ronde avec une vingtaine d'acteurs en septembre, qui a abouti à la diffusion d'une lettre d'information dédiée. Par ailleurs, Ecologic est toujours en lien avec la Délégation aux Usages de l'Internet dans le cadre du programme Ordi 2.0, notamment au sujet des évolutions réglementaires liés à la transposition de la nouvelle directive DEEE.

 RECYBLOG  
[recyblog.com](http://recyblog.com)

 GOOGLE +  
[/+Ecologic-france](https://plus.google.com/+Ecologic-france)

 TWITTER  
[@Ecologic\\_France](https://twitter.com/Ecologic_France)

 LINKEDIN  
[/company/ecologic-france](https://www.linkedin.com/company/ecologic-france)

 DAILYMOTION  
[/Ecologic-france](https://www.dailymotion.com/Ecologic-france)

 FACEBOOK  
[/EcologicFrance](https://www.facebook.com/EcologicFrance)

 PINTEREST  
[/Ecologic\\_france](https://www.pinterest.com/Ecologic_france)

 INSTAGRAM  
[/ecologicfrance](https://www.instagram.com/ecologicfrance)

